

Projet de règlement grand-ducal

modifiant le règlement grand-ducal modifié du 13 septembre 2006 concernant la participation du Luxembourg au renforcement de la Force Intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Avis du Conseil d'Etat

(28 septembre 2010)

Par dépêche du 17 septembre 2010, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat le projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

Au texte du projet de règlement grand-ducal, élaboré par le ministre de la Défense, étaient joints un exposé des motifs et un commentaire des articles.

Par une dépêche également jointe du 13 septembre 2010, le Président de la Chambre des députés fait part de l'approbation de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration qui s'était réunie le jour même, tel que le prévoient d'ailleurs les dispositions de la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix servant de base juridique audit projet.

L'objet du présent projet consiste à prolonger la durée de la participation luxembourgeoise au renforcement de la Force Intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) jusqu'au 31 octobre 2011.

Le Conseil d'Etat marque son accord avec le libellé du dispositif du projet de règlement grand-ducal sous examen.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 28 septembre 2010.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Schroeder